

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

3ème RALLYE VHC DE CHARTREUSE

Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des Rallyes, les Règles Spécifiques Rallyes VHC ou des dispositions figurant dans les règlements spécifiques de chaque discipline.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

INFORMATIONS

Asa Organisatrice :	ASA DAUPHINOISE
Nom du Rallye :	3EME RALLYE VHC DE CHARTREUSE 2026
Date :	29 et 30 août 2026
Niveau d'inscription (Régional, National, Inter.) :	Régional
Eligibilité :	Coupe de France des rallyes VHC coef 1, championnat de la ligue Rhône Alpes et le challenge VHC de l'ASA Dauphinoise
Participation étrangère autorisée ?	Oui
Visa Ligue (date et numéro) :	N° R27 en date du lundi 30 mars 2026
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	N° 294 en date du lundi 30 mars 2026
Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation	
Nom :	Mme POINT Dominique
Téléphone :	06 37 13 34 08
Mail :	contact@asadauphinoise.com
Comité d'Organisation	
Président :	M. CAPPELLETTI Olivier
Membres :	Mme POINT Dominique
Secrétariat du Rallye, Adresse :	ASA Dauphinoise – Maison des Sports – 40 Avenue Marcellin Berthelot 38100 Grenoble
Téléphone :	06 66 54 18 86
Mail:	contact@asadauphinoise.com
Permanence du Rallye :	ASA Dauphinoise – Maison Des Sports – 40 Avenue Marcellin Berthelot 38100 Grenoble
Lieu, date, horaire :	Prendre contact par mail ou téléphone

Organisateur technique	
Nom :	CORAC (Comité d'organisation du rallye de Chartreuse)
Adresse :	1 Place de la Mairie 38380 St Laurent du Pont
Téléphone :	06 13 44 62 20 ou 06 81 02 92 67
Mail :	rallyedechartreuse@gmail.com

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Lundi 06 juillet 2026 sur site www.asadauphinoise.com
Ouverture des engagements	Lundi 13 juillet 2026 sur le site https://engagement.ffsa.org/Engagement
Clôture des engagements	Lundi 17 août 2026 (cachet de la poste faisant foi)
Parution du carnet d'itinéraire	Dimanche 23 août 2026 de 8h00 à 15h00 au Bar chez Marie & Co – 4 avenue Charles de Gaulle 38380 Saint-Laurent-du-Pont Et Vendredi 28 août 2026 de 8h00 à 16h00 chez RTEC ZA Grange Venin, 38380 Saint-Laurent-du-Pont
Distribution du Road-Book (<i>lieu, date, heure</i>)	Dimanche 23 août 2026 de 8h00 à 15h00 au Bar chez Marie & Co – 4 avenue Charles de Gaulle 38380 Saint-Laurent-du-Pont Et Vendredi 28 août 2026 de 8h00 à 16h00 chez RTEC ZA Grange Venin, 38380 Saint-Laurent-du-Pont
Reconnaitances (<i>dates & heures</i>)	Dimanche 23 août 2026 ou le vendredi 28 août 2026 de 8h00 à 17h00
Vérifications administratives (<i>lieu, date, heure</i>)	Samedi 29 août 2026 de 7h30 à 11h30 Cinéma le Cartus Place de l'église 38380 Saint Laurent du Pont
Vérifications techniques (<i>lieu, date, heure</i>)	Samedi 29 août 2026 de 7h45 à 11h45 Cinéma le Cartus Place de l'église 38380 Saint Laurent du Pont
Mise en place du parc de départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Samedi 29 août 2026 à 7h50 Place du 19 mars 1962 38380 St Laurent du Pont
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportif (<i>lieu, date, heure</i>)	Samedi 29 août 2026 à 11h00 au PC maison des associations place de la mairie 38380 Saint Laurent du Pont
Publication des équipages admis au départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Samedi 29 août 2026 à 12h45 Place du 19 mars 1962 38380 Saint Laurent du Pont

Publication des heures et ordres de départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Samedi 29 août 2026 à 12h45 Place du 19 mars 1962 38380 Saint Laurent du Pont
Briefing des pilotes (<i>lieu, date, heure</i>)	Remis lors des vérifications administratives
Départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Samedi 29 août 2026 à 14h00 Place du 19 mars 1962 38380 Saint Laurent du Pont. Les VHC partiront devant les modernes
Publication des résultats partiels (<i>lieu, date, heure</i>)	Samedi 29 août 2026, ½ heure après l'arrivée du dernier concurrent Place du 19 mars 1962 38380 Saint Laurent du Pont
Arrivée (<i>lieu, date, heure</i>)	Dimanche 30 août 2026 à 14h06 Place du 19 mars 1962 38380 Saint Laurent du Pont
Vérifications finales (<i>lieu, date, heure</i>)	Dimanche 29 août 2026 à l'arrivé du rallye Atelier JACQUES POINT, 530 Route d'Entre-Deux-Guiers, 38380 Saint Christophe sur Guiers
Taux horaire de la main d'œuvre	60 € TTC
Publication des résultats (<i>lieu, date, heure</i>)	Dimanche 30 août 2026, ½heure après l'arrivée du dernier concurrent Place du 19 mars 1962 38380 Saint Laurent du Pont
Remise des prix (<i>lieu, date, heure</i>)	Dimanche 30 août 2026 sur le podium (suivant arrivée finale) Place du 19 mars 1962 38380 St Laurent du Pont

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs :M. AGIER Adrien / M. ROSSIGNOL Didier / Mme MUGNIER Jocelyne
Directeur de Course : M. GAGNAIRE Patrick
Directeur de Course Adjoint :M. BELLET Franck
Médecin Chef : M. SERMOZ Pierre
Commissaire Technique responsable :M. BORDERON Loys
Commissaires Techniques :.....M. BACHASSE Benjamin / M. GARREAU Patrick / M. CASSET Bernard /
M. SANDELLION Georges
Chargés des relations avec les concurrents : M. PITARCH Floréal / Mme SIMON Sylvie
Chargés des relations avec la presse : Mme POINT Dominique

1.3P. VÉRIFICATIONS

Les équipages engagés pourront consulter leur heure de convocation sur le site Internet de l'ASA Dauphinoise www.asadauphinoise.com à partir du vendredi 21 août 2026.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 3ème rallye régional VHC de Chartreuse doit remplir sa demande d'engagement exclusivement en ligne en se rendant sur le site FFSA inscriptions <https://engagement.ffsa.org/Engagement>

Le règlement sera consultable sur le site de l'ASA Dauphinoise www.asadauphinoise.com à partir du lundi 06 juillet 2026.

La feuille de demande d'engagement doit être dûment complétée **EN LIGNE** puis imprimée et envoyée par la poste **avec le règlement des droits d'engagements et les photocopies des permis et des licences**, au plus tôt le lundi 13 juillet 2026 et au plus tard le lundi 17 août 2026 (cachet de la poste faisant foi) à :

ASA DAUPHINOISE
Maison Des Sports
40 Avenue Marcellin Berthelot
38100 Grenoble

Attention :

Toute feuille d'engagement non saisie en ligne sur le site <https://engagement.ffsa.org/Engagement> ou feuille d'engagement reçue sans règlement ne sera pas prise en compte. Règlement de l'engagement par chèque à l'ordre de l'ASA Dauphinoise ou par virement avec le RIB ci-dessous :

CCM VIF IBAN : FR76 1027 8089 5200 0205 1120 129

BIC : CMCIFR2A

Pour les règlements par virement merci de préciser le nom de l'équipage dans le motif du virement et il est impératif d'envoyer la feuille d'engagement par la poste accompagné des photocopies des permis et licences.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 20 voitures maximum.

En fonction du nombre de voitures inscrites en moderne limité à 140, l'organisation se réserve le droit de faire évoluer le nombre d'inscrits dans l'une ou l'autre des catégories (moderne ou VHC) pour un maximum de l'ensemble des participants à 160 voitures.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 300 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 600 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement et des documents suivants :

- Photocopie des permis de conduire
- Photocopie des licences

En cas de forfait adresser un mail à contact@asadauphinoise.com, les droits d'engagement seront remboursés après la déduction suivante :

30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve.

50% pour les demandes reçues entre 7 jours et 3 jours avant l'épreuve.

100 % dans tous les autres cas.

Les chèques seront mis en banque le mercredi 26 août 2026.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée **uniquement** dans le parc d'assistance aux Échelles défini par différentes zones dans le plan annexé au road-book :

à partir du samedi matin uniquement 8h00

(INTERDICTION DE RÉSERVER SON EMPLACEMENT AVANT ET PERCER LE REVÊTEMENT POUR FIXER LES TONNELLES/BARNUM...)

Un seul véhicule d'assistance badgé par voiture de course sera admis dans le parc.

Aucune remorque ne devra stationner dans le parc d'assistance, elles devront être garées à la DDE avenue de la gare 38380 Saint Laurent du Pont

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

La publicité collective obligatoire

Plaque d'immatriculation avant : RTEC

Angle pare-brise coté pilote : Jacques POINT

Angle pare-brise coté copilote : Exel Home

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.1P. DESCRIPTION

Le 32ème Rallye de Chartreuse 2026 représente un parcours de 219.52 km.

Il est divisé en 2 étapes, 1 section lors de la 1ère étape et 2 sections lors de la 2nd étape.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39.3 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES1 St Franc	5.2km
ES2 Merlas	5.7km
ES3 et 5 Grand Vivier	7.7km
ES4 et 6 Miribel les Echelles	6.5km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire" qui sera mis à disposition le dimanche 23 août 2026

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est 3 passages maximum.

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

Dimanche 23 août 2026 et le vendredi 28 août 2026 de 8h00 à 17h00

Ces 2 jours de reconnaissances n'autorisent en aucun cas les excès de vitesse et le non-respect du code de la route, les routes sont également fréquentées par des riverains et des véhicules agricoles. Des contrôles seront effectués et **les sanctions appliquées conformément au règlement standards FFSA**.

Il est interdit d'emprunter les spéciales à contre sens sauf pour la spéciale de Miribel les Échelles pour laquelle il est autorisé de prendre uniquement les portions de la D82K à contresens.

C'est grâce à votre sportivité et par l'attitude responsable que vous adopterez que la pérennité de l'épreuve pourra être assurée. Cela afin de préserver la sécurité, la tranquillité des populations qui vous accueillent.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA.

Une coupe ou trophée seront remis à chaque participant sur le podium d'arrivée.

La remise des prix se déroulera le DIMANCHE 30 AOÛT 2026

Sur le podium d'arrivée

Place du 19 mars 1962

38380 St Laurent du Pont